

# Commission de l'Amiénois

**mardi 6 novembre 2018**

**Présent :** Lionel HERBET, Bruno GODIN, Joël MARCHAND, Jacques POLET, Raoul TETART, Alain FERRARETTII, Philippe FOURÉ

Félicitation à Amiens AF(D6) pour être toujours en Challenge du Crédit Agricole après avoir effectué un excellent parcours en coupe de France ( battu au 4<sup>ème</sup> tour ).

## Homologation du 1er tour n'ayant pas donné lieu à contestation

- **Rencontre D5 Mericourt – Dreuil du 28 octobre 2018 :**

Dossier mis en Commission de Discipline

- **Rencontre D6 Pont de Metz – Amiens FC 2 du 28 octobre 2018 :**

Rencontre interrompue à la mi temps car l'équipe d'Amiens FC 2 n'a voulu la rencontre en seconde mi-temps.

Pont de Metz bat Amiens FC 2 : 3 à 0

- **Rencontre D6 Saveuse 1 – Amiens Porto 3 du 28 octobre 2018 :**

Réclamation de Saveuse sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs d'Amiens Porto 3 susceptibles d'avoir participé au dernier match de championnat en équipe supérieure

Les joueurs CREPIN Léo, LEFEVRE Hugo, VAST Freddy, LECLERCQ Yohann et DE SOUSA TEXEIRA Benjamin ont participé en équipe supérieure ( équipe 2 ) le dimanche 21 octobre

La commission dit leur participation irrégulière et donne vainqueur Saveuse sur le score de 3 à 0

Droits mis au débit de l'AMIENS FC PORTO (30€).

- **Rencontre D7 Sains 3 – Bernaville 2 du 28 octobre 2018 :**

Réclamation de Sains sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Bernaville 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match de championnat en équipe supérieure

Après vérification de la feuille de match de Bernaville 1 du 21/10, il s'avère qu'aucun joueur de Bernaville2 n'avait participé en équipe supérieure

Score acquis sur le terrain : 0 à 0 ( 4 tirs aux buts à 3 pour Bernaville 2 )

Droits confisqués (30€)

- **Rencontre D7 Prouzel 2 – Namps 2 du 28 octobre 2018 :**

Réclamation de Prouzel, suite à une erreur de l'arbitre ayant arrêté la séance de tirs aux buts alors qu'il restait un joueur de chaque coté à tirer, le score étant de 3 tirs aux buts à 2 pour Namps au moment de l'arrêt du match.

L'arbitre, dans son rapport, a confirmé les faits.

Toutefois, la commission s'étonne de la non réactivité immédiate des 2 clubs et décide de faire retirer la série complète des tirs aux buts avec les conditions suivantes :

- Avec pour chaque équipe au moins 8 joueurs ayant participé à la rencontre du 28 octobre
- Le même arbitre ( qui viendra bénévolement )
- Le tout le dimanche 18 novembre à 14h30 sur le terrain de Prouzel

Les droits de réclamation ne seront pas retenus pour le club de Prouzel.

## Coupe D5

Ayant le dossier Mericourt – Dreuil en commission de discipline, la commission de l'Amiénois ne peut prévoir le résultat de cette rencontre.

- Elle effectue le tirage d'une seule rencontre **US Lignieres Chatelain 2 - Amiens DZFC 1 le 18/11 à 14 heures 30** avec un arbitre à la charge de Lignières.

Si les clubs de Méricourt et Dreuil venaient à mis hors course, alors ce tirage deviendrait caduque et les équipes de Lignières 2 et Amiens DZFC seraient qualifiées pour le tour suivant.

Si un seul des 2 clubs (Méricourt ou Dreuil) étaient sanctionnés, alors ce tirage deviendrait effectif.

## Coupe D6

4 rencontres sont programmées afin d'arriver à 8 équipes à l'issue du 2<sup>ème</sup> tour.

- **2<sup>ème</sup> Tour prévu le dimanche 18 novembre à 14 h 30**

Matches sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé

1 arbitre à la charge du club recevant

FC Blangy Tronville 2 – SC Boves 1

ASM Rivery 1 – OL Le Hamel 2

AS Glisy 2 – US Allonville 1

ASL Saveuse 1 – FCPBC Poix 2

## Coupe D7

Aucune rencontre n'est programmée puisque nous sommes déjà arrivés à 8 équipes.

## Informations

A l'issue de ces rencontres du 18 novembre, les 3 coupes seniors seront arrivées à 8 équipes.

Les ¼ Finales auront lieu au printemps prochain.

Pour les Jeunes, les coupes ne commenceront qu'au printemps prochain.

## Amendes

- **Forfait, 15€ :**

AV CARDONNETTE 2, Challenge D6, du 28/10/18

US MERICOURT 2, Challenge D7, du 28/10/18

US LIGNIERES 3, Challenge D7, du 28/10/18

OL LE HAMEL 3, Challenge D7, du 28/10/18

- **Frais d'arbitrage :**

**Match FC RUMIGNY – US LIGNIERES 3, Challenge D7 du 28/10/18 :**

La Somme de 21€ sera débitée du compte du FC RUMIGNY et mis au crédit de l'arbitre de la rencontre qui s'est déplacé.

**Prochaine réunion : sur convocation**

**Le Président :** Philippe FOURÉ

**Le secrétaire :** Lionel HERBET